

PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2024
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 28/03/2024
Date d'affichage : 28/03/2024
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 50
Séance : n°2

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO - suppléante (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Alexandre FLEJO - suppléant (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), Louis BOURDON - suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Dominique GAUFILLIER, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON et Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - suppléant (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICKUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Christine BOULET (Courchamp), Stéphane BACHELET et Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Abdelhafid JIBRIL, Marie DAMEME, Chérifa BAALI CHERIF, Julie HOTIN-LETANG et Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Dominique FABRE (Frétoy), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Jacques SIMONY (Voulton), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de séance du 8 février 2024 a été adressé aux conseillers communautaires, le 28 mars, par voie électronique, avec les convocations pour la présente séance.

BILAN DE L'OFFRE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TàD) PAR STEPHANE HERVO – DIRECTEUR D'EXPLOITATION DE LA SOCIETE FRANCLITE GRAND PROVINOIS

Monsieur Stéphane HERVO présente un bilan de l'offre TàD depuis septembre 2023. Présentation en annexe.

OOo

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SMETOM-GEEODE

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale, précise que la Communauté de communes doit désigner deux délégués supplémentaires pour représenter la Communauté de communes au SMETOM-GEEODE, étant donné que le périmètre du SMETOM a été élargi à la commune de Saint-Martin-du-Boschet.

Il est proposé :

- Monsieur Christophe LEFEVRE pour la fonction de délégué titulaire.
- Madame Maude LOPES pour la fonction de délégué suppléant.

Il convient dès lors de procéder à l'élection de ces nouveaux représentants et d'installer ces délégués dans leurs fonctions au SMETOM-GEEODE.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, installe ces délégués, dans leurs fonctions de délégués au SMETOM-GEEODE.

OOo

Les votes des Comptes Administratifs requièrent l'élection d'un président de séance. En effet, le Président de la Communauté de Communes peut assister à la discussion mais ne doit pas prendre part au vote.

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance. Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ présente sa candidature.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire élit Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance.

OOo

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Le Compte Administratif 2023 du budget principal était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le Compte Administratif du budget principal qui retrace le bilan de l'année écoulée.

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (INSEE)	35 695
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) <i>(fiche individuelle DGF)</i>	892
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : <i>CCP, Communauté de Communes du Provenois</i>	

Informations fiscales			réf fiche individuelle 2023	
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel Fiscal par habitants de la strate
	Fiscal	Financier		
<i>CCP</i>	9 193 769	10 786 716	251,285129	323,237941

Informations financières - RATIOS		Valeurs	Moyennes nationales (données 2021)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	506,52	326,00
2	Produit des impositions directes/population	85,82	194,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	676,93	389,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	64,56	86,00
5	Encours de dette/population	193,22	204,00
6	DGF/population	43,54	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)	18,21	40,80
8	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	78,46	88,90
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9,54	22,10
10	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	28,54	52,40

La section de fonctionnement et d'investissement en vue d'ensemble :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2023
Opérations réelles	18 531 125,06
SOUS TOTAL	18 531 125,06
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	2 383 479,06
TOTAL	20 914 604,12

Recettes de Fonctionnement	CA 2023
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	3 474 172,67
Opérations réelles	21 041 213,71
SOUS TOTAL	24 515 386,38
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	671 391,64
TOTAL	25 186 778,02

Dépenses d'investissement	CA 2023
Opérations réelles	3 069 501,92
SOUS TOTAL	3 069 501,92
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	681 217,73
TOTAL	3 750 719,65

Recettes d'investissement	CA 2023
Chapitre 001, Excédent reporté	54 538,13
Opérations réelles	1 894 612,35
SOUS TOTAL	1 949 150,48
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	2 393 305,15
TOTAL	4 342 455,63

La section de fonctionnement et d'investissement par chapitres :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Opérations réelles	16 946 461,95	16 034 402,50	17 670 499,84	18 631 125,08
Chapitre 011, Charges de gestion courante	1 614 434,31	1 965 554,32	2 676 708,77	2 853 247,46
Chapitre 012, Charges de personnel	2 065 184,52	2 364 826,61	3 131 509,85	3 374 664,46
Chapitre 014, Allouation de produits	5 301 240,88	5 300 076,27	5 321 049,06	5 328 889,70
Chapitre 022, Dépenses imprévues				
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	6 793 523,47	6 259 958,25	6 372 854,88	6 631 317,07
Chapitre 66, Charges financières	189 425,73	143 686,87	128 254,18	142 987,35
Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles	2 643,04	300,38	39 322,30	20,00
022 Dépenses imprévues				
SOUS TOTAL	15 346 451,95	16 034 402,50	17 670 499,84	18 531 125,06
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	1 003 125,83	998 428,20	1 131 363,60	2 383 479,06
TOTAL	16 949 677,78	17 032 830,70	18 801 863,24	20 914 604,12

Recettes de Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Opérations réelles	17 487 086,87	17 642 819,92	19 139 789,64	21 041 213,71
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	1 619 061,86	2 303 626,08	2 913 652,83	3 474 172,67
Chapitre 012 013, Allouation de charges	17 842,39	2 208,93	9 528,90	2 605,07
Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers	672 705,77	869 625,91	1 251 635,78	1 524 480,36
Chapitre 73, Impôts et taxes	14 045 012,29	13 965 922,77	3 961 992,80	5 338 247,80
Chapitre 731, Fiscalité Locale			10 713 847,53	10 154 339,44
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	2 420 933,31	2 470 313,87	2 740 065,04	2 772 968,60
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	298 683,49	326 135,25	462 095,49	442 683,65
Chapitre 76, Produits financiers				
Chapitre 77, Produits exceptionnels	32 109,62	6 553,19	621,04	793 585,56
Chapitre 78, Reprise sur provision				11 943,03
SOUS TOTAL	19 008 138,72	19 946 345,00	22 053 442,47	24 615 365,38
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	246 964,14	222 593,41	222 593,44	671 391,64
TOTAL	19 255 102,86	20 168 938,41	22 276 035,91	25 186 776,02

Dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Opérations réelles	2 360 036,96	1 896 833,44	2 257 872,42	3 069 601,92
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	769 965,16	313 289,81	147 092,70	
Chapitre 020, Dépenses imprévues				
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves				
Chapitre 13, Subventions d'investissement				
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	897 090,55	931 083,58	853 785,00	900 042,10
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	31 277,67	33 249,33	223 914,39	41 670,77
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	1 004 846,36		2 000,00	232 928,00
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	53 441,43	85 067,95	192 423,27	1 060 559,87
Chapitre 23, Immobilisations en cours	363 365,03	725 153,10	486 536,84	328 293,28
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	10 077,02	121 488,48	509 212,92	486 007,92
SOUS TOTAL	3 130 054,12	2 209 923,25	2 414 965,12	3 063 601,92
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	246 964,14	222 593,41	222 593,44	681 217,73
TOTAL	3 377 028,26	2 432 516,66	2 637 558,56	3 750 719,66

Recettes d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Opérations réelles	1 866 370,38	1 642 898,61	1 560 733,09	1 894 612,35
Chapitre 001, Excédent reporté				64 538,13
Chapitre 1068, Couverture du déficit	194 241,64			
024 vente de patrimoine				
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	311 053,09	109 211,35	69 791,32	30 404,31
Chapitre 13, Subventions d'investissement	650 703,26	240 390,44	489 581,74	787 343,12
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	901 177,28	1 002 376,00	1 001 360,03	1 001 113,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées				
Chapitre 21 Immobilisations corporelles				
Chapitre 23, Immobilisations en cours	3 437,35			
Chapitre 27, Autres immobilisations financières		290 920,82		75 751,92
SOUS TOTAL	2 060 612,62	1 642 898,61	1 560 733,09	1 949 180,46
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	1 003 126,83	998 428,20	1 131 363,60	2 383 305,16
TOTAL	3 063 739,45	2 641 326,81	2 692 096,69	4 342 485,63

Le Compte Administratif décrit les opérations effectuées en fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

Le bilan 2023 :

- ✓ Un résultat de **4.443 M€ (3.476M€ en 2022)** dont
 - Excédent d'investissement de 170 970,81 € (dont restes à réaliser)
 - Excédent de fonctionnement de 4 272 173,90 €

✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 2.40 % / TFNB 5.03 % / CFE 21.71% / THRS 9.14%)

✓ Un niveau d'investissement soutenu : 2 169 409.82 € ont été investis en 2023, dont 1 382 066.70 € restant à la charge de la Communauté de Communes après déduction des subventions encaissées à hauteur de 787 343.12 €.

✓ 2 cessions ont été réalisées :

- La ferme de la Carrelaine pour 200 000 € à la commune de Courtacon
- La parcelle Route de Bray pour 567 682.50 € à la société LOGIRYS

✓ Un stock de dette maintenu autour de 7 M€.

Les dépenses de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement (20 914 604.12 € en dépenses) a été réalisé à 96 % hors opération d'ordre pour 18 531 125.06 € dont :

○ **2 853 247.48 € de charges de gestion courante (chapitre 011)**

En augmentation de 176 538.71 € par rapport à 2022, variation due principalement

- L'augmentation des fluides du CAP (+ 202 000 €)
- La nouvelle Convention CT3 depuis le 1^{er} aout 2023 (- 132 000 €)
- La reprise d'une activité normale après les années COVID traversées

Les grandes masses de ces 2.8 M€ :

- 923 100 € de fluides (eau, électricité, chauffage ...) dont 826 000 € pour le CAP
- 346 700 € pour le transport
- 356 000 € pour le développement économique, (hors fluides) dont :
 - 81 500 € de redevance d'occupation SNCF
 - 64 500 € pour l'entretien des zones et des locaux
 - 38 000 € de frais de nettoyage de locaux
 - 105 800 € de taxes foncières et taxes sur les bureaux
 - 36 000 € de fournitures et repas pour les chantiers d'insertion
 - 12 500 € de contribution au fonds d'accompagnement à Initiative Melun Val de Seine
- 196 000 € pour le portage de repas
- 110 000 € pour le fonctionnement administratif de la Collectivité
- 139 000 € pour le Conservatoire du Provinois
- 176 000 € pour le fonctionnement des ALSH
- 266 000 € pour le CAP (hors fluides et taxes foncières)
- 66 000 € pour le Tourisme
- 6 500 € pour le PCAET et SURE
- 44 200 € pour la Santé (centre de santé)
- 116 500 € pour le Logement (FSL et OPAH)
- 15 000 € pour les RPE
- 7 000 € pour les 1ers pas de la Lecture publique

○ **3 374 664.46 € de charges de personnel (chapitre 012)** dont

- 910 000 € pour les ALSH,

- 392 000 € pour le Conservatoire du Provençois,
- 729 000 € pour le CAP.

En augmentation de 243 100 € (7.76 %)

- **5 328 888.70 € d'atténuations de produits (chapitre 014)** dont :
 - 4.392 M€ d'AC
 - 895 000 € de FNGIR
 - 33 000 € de régularisation de fiscalité 2022
 - 8 700 € de reversement de taxes de séjour

- **6 831 317.07 € d'autres charges (chapitre 65)** dont :
 - 5.835 M€ d'OM
 - 519 866 € pour les contributions aux syndicats et organismes :
SMEP 178 475 €, Numérique 36 409 €, Mission Locale 55 542 € (dont 2 000 € pour le forum de l'emploi), GEMAPI et SAGE 153 675 €, SARE/SURE et FAITES 95 765 €
 - 52 175 € de subventions aux associations culturelles
 - 23 804 € de subventions aux associations piscine
 - 23 215 € de subventions pour les transports scolaires à destination de la patinoire/ cinéma/ piscine
 - 43 680 € à Initiatives 77 dans le cadre des chantiers d'insertion, 9 500 € à la CMA
 - 129 000 € de cotisations élus
 - 43 107 € de subvention à l'OT, 17 000 € à l'AJECTA, 1 000 € à la Route Provençaise, et 77 700 € de reversements de la taxe de séjour
 - 52 669 € de subvention d'équilibre au budget Lotissement
 - 3 242 € d'admission en non valeurs

- **142 987.35 € de frais financiers (chapitre 66)**
Pour mémoire, encours de dette

Fin 2023 : 7.069 M€

Fin 2022 : 6.968 M€

Fin 2021 : 6.818 M€

Fin 2014 : 7.455 M€

- **20 € de charges exceptionnelles (chapitre 67)**

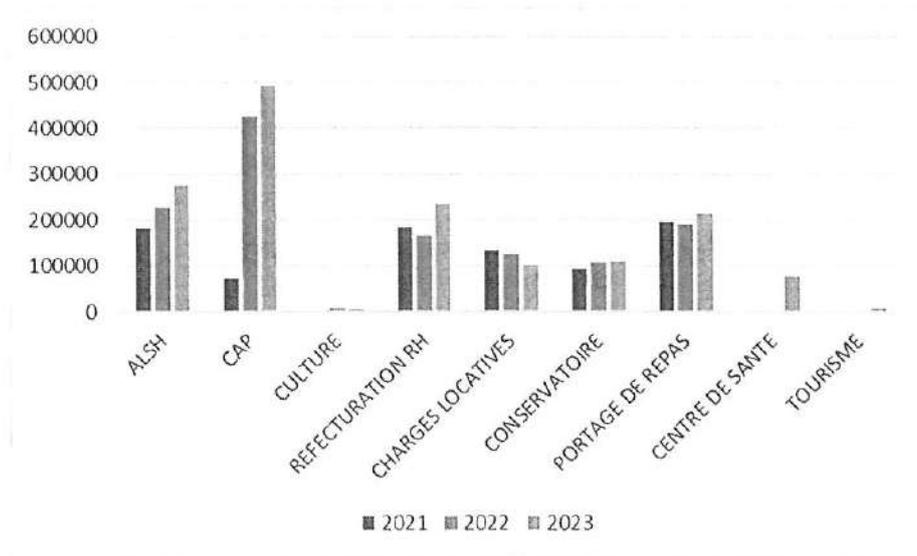
Les recettes de fonctionnement :

25 186 778.02 € dont 3 474 172.67 € d'excédent reporté de 2022.

Nous avons plus précisément :

- **24 515 386.38 € (hors opération d'ordre) dont :**
 - **2 965.07 € (chapitre 013)** de remboursement d'arrêts maladie par la CPAM
 - **1 524 480.36 € de produits des services (chapitre 70)**, en augmentation de 272 845 € grâce à la reprise d'activités d'après COVID, dont :

- 214 578 € pour le portage de repas
- 235 964 € de mise à disposition de personnel
- 275 894 € de produits en provenance des ALSH
- 99 795 € de refacturation de charges aux locataires et d'occupation du domaine public
- 111 016 € pour le Conservatoire du Provençois
- 492 088 € du CAP
- 79 353 € de consultations du Centre de Santé
- 8 369 € de refacturation du logiciel de taxe de séjour et des œufs de Paques
- 7 000 € d'Harmonie à l'école



- **5 338 247.80 € d'impôts et taxes (chapitre 73)** dont :
 - 0.329 M€ de FNPIC
 - 3.717 M€ de fraction de TVA nationale (réforme TH)
 - 1.288 M€ de Fraction compensatoire de la CVAE
- **10 154 339.44 € de fiscalité locale (chapitre 731)** dont :
 - 3.140 M€ de fiscalité directe : TF et CFE
 - 6.181 M€ d'OM
 - 0.450 M€ de TASCOM
 - 0.219 M€ d'IFER
 - 0.095 M€ de taxes de séjour
 - 0.066 M€ de redevance des mines
- **2 772 968.80 € de dotations (chapitre 74)** dont :
 - 1.593 M€ de DGF
 - 484 000 € de compensations TF et CFE ...
 - 202 800 € du Département (transports, SARE, lecture publique et conservatoire)
 - 87 500 € pour le transport (Ile de France Mobilités et financement du schéma des mobilités actives vélo et marche
 - 176 500 € de financements CAF pour les ALSH
 - 136 000 € de financements CAF pour le REP
 - 64 000 € de financement de l'OPAH

- **442 683.65 € de produits de gestion (chapitre 75)** dont
 - 351 300 € de loyers
 - 50 200 € de redevance toucher de quais
 - 25 600 € de participation salariale aux chèques déjeuners

- **793 585.56 € (chapitre 77)** correspondent aux produits de cessions
 - La ferme de la Carreline pour 200 000 € à la Commune de Courtacon
 - La parcelle Route de Bray pour 567 682.50 € à la société LOGIRYS
 - 5 800 € de reversement au Fonds de résilience pour 2021 (21 000 € versés)

- **11 943.03 € (chapitre 78)** d'ajustement de provision pour créances douteuses

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3 750 719.65 € de dépenses d'investissement,

3 069 501.92 € hors opération d'ordre, dont voici les grandes masses :

- 900 042 € de remboursement en capital et caution
- 960 850 € d'acquisition des terrains de la ZAC
- 215 600 € pour le CAP : 125 800 € de travaux, 84 800 € de P3 Dalkia et 5 000 € de matériels (autolaveuse, casque, talkies walkies ...)
- 486 000 € de loyers AUXIFIP
- 87 700 € de travaux d'aménagement et d'équipements du Centre de Santé du Provinois
- 10 600 € d'aménagement d'un point d'eau au cabinet d'ostéopathe de la Maison de Santé de Villiers Saint Georges
- 233 000 € de participations aux sites isolés
- 21 800 € pour la mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment Office du Tourisme, et l'acquisition d'un logiciel pour le suivi de la taxe de séjour
- 13 700 € pour le SIGB de la bibliothèque de Villiers Saint Georges et les premières acquisitions de collections pour la lecture publique
- 17 600 € pour la friche de Longueville
- 12 000 € pour la création d'un arrêt et abris bus sur la zone du Durteint
- 2 500 € pour terminer l'abri à vélos de Longueville
- 1 400 € d'études sur la gare routière de Jouy
- 20 000 € pour du matériel / mobilier et véhicule du Bistro N'Home
- 4 800 € pour une chaudière au restaurant de Chenoise
- 30 300 € de travaux de voirie sur les zones de Poigny
- 20 700 € pour la zone du P2R (skydome et climatisation)
- 7 900 € de matériels et logiciels pour les services administratifs
- 7 600 € d'équipements pour les ALSH et le RPE
- 4 300 € d'instruments de musique

4 342 455.63 € de recettes d'investissement :

1 949 150.48 € (hors opération d'ordre) dont :

- 1 M€ d'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale à un taux de 3.79 %
- 30 400 € de FCTVA
- 787 343 € de subventions dont :
 - 547 277.75 € du CID
 - 472 285.75 € pour la ZAC du Provinois

- 70 000 € pour le Centre de Santé du Provinois
- 4 992 € pour la mise en conformité de l'accessibilité de l'Office du Tourisme
- 74 371 € de l'ARS pour le Centre de Santé du Provinois
- 25 950 € de DGD pour la lecture publique
- 96 063.33€ de DETR
 - 64 519.33 € pour le CAP
 - 5 000 € pour la Maison de santé de Villiers Saint Georges
 - 26 544 € pour la mise en conformité de l'accessibilité de l'Office du Tourisme
- 10 000 € de l'Etat pour le logiciel d'urbanisme
- 32 356.64 € du fonds Friche
- 1 324.40 € du Conseil Régional pour la Friche de Longueville

Les Restes à réaliser : 609 326.99 € en dépenses et 188 561.82 € en recettes

Au total, la Communauté de Communes a clôturé son exercice 2023 avec un résultat de **4 443 144.71 € (3.474 M€ en 2022)**

- Excédent d'investissement de 170 970.81€ (dont restes à réaliser)
- Excédent de fonctionnement de 4 272 173.90 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget Principal.

OOo

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023.

Le Compte de Gestion 2023 du budget principal était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2023.

Le Compte de Gestion est le reflet du Compte Administratif mais vu de la trésorerie principale, puisqu'un E.P.C.I applique le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président et du comptable.

On y retrouve exactement les mêmes éléments que dans le Compte Administratif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget Principal et donne quitus de sa gestion à Madame la Trésorière de Provins.

OOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023.

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe du S.P.A.N.C était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le Compte Administratif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui retrace le bilan de l'année écoulée :

- ✓ **192 605.02 € de dépenses d'investissement**
 - 44 407 € de contrôles périodiques de bon fonctionnement
 - 148 198.02 € d'opérations d'ordre d'apurement des tranches terminées

- ✓ **268 038.88 € de recettes d'investissement**
 - 59 919.73 € de facturations des contrôles diagnostics et de conformité aux particuliers
 - 208 119.15 € d'excédent d'investissement 2022

- ✓ **161 597.52 € de recettes de fonctionnement**
 - 148 198.02 € d'opérations d'ordre d'apurement des tranches terminées
 - 13 399.50 € d'excédent de fonctionnement 2022

- ✓ **895.18 € de dépenses de fonctionnement** pour constater des créances en non-valeur

Ce budget annexe du SPANC a clôturé son exercice 2023 avec un résultat de **236 136.20 €** :

- ✓ Excédent d'investissement de 75 433.86 €
- ✓ Excédent de fonctionnement de 160 702.34 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6541	Admission en non valeur	895,18			
673	Provisions Annulation de titres		7068	Apurement des tranches	148 198,02
618	Provisions régularisation		7711	Provisions majoration des pénalités	
023	Autofinancement				
			002	Résultat 2022	13 399,50
		895,18			161 597,52
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
4581999	Contrôles périodiques de bon fonctionnement (existants et neufs)	44 407,00	4582999	Facturation des contrôles	59 919,73
45811	Tranche 1	30 371,13			
45812	Tranche 2	40 880,29			
45813	Tranche 3	8 247,40			
45814	Tranche 4	53 437,42			
45815	Tranche 5	7 432,10			
45816	Tranche 6	7 829,68			
4582009	Annulation de titres / années antérieures				
	Dépense d'équilibre		021	Autofinancement	0,00
	Restes à réaliser	0,00		Restes à réaliser	0,00
			001	Résultat 2022	208 119,15
		192 605,02			268 038,88

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du S.P.A.N.C.

oOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023.

Le Compte de Gestion 2023 du budget annexe du S.P.A.N.C était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le Compte de Gestion du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2023.

Le Compte de Gestion est le reflet du Compte Administratif mais vu de la trésorerie principale, puisqu'un E.P.C.I applique le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président et du comptable.

On y retrouve exactement les mêmes éléments que dans le Compte Administratif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe du S.P.A.N.C et donne quitus de sa gestion à Madame la Trésorière de Provins.

OOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023.

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le Compte Administratif du budget annexe du lotissement qui retrace le bilan de l'année écoulée.

On y retrouve :

- Le dernier remboursement de prêt (fin 2023)
- Les écritures de vente à VF2A d'une parcelle de terrains et les écritures qui en découlent
- La constatation du déficit 2022
- Les subventions d'équilibre au Budget Principal

- **89 845.62 € de dépenses d'investissement**
 - o 4 634.72 € de remboursement de capital
 - o 77.63 € d'opérations d'ordre pour constater les intérêts en stocks
 - o 75 751.92 € de remboursement de l'avance au budget principal
 - o 8 381.35 € de déficit 2022

- **89 846.73 € de recettes d'investissement**
 - o D'opérations d'ordre pour constater la sortie des stocks des terrains vendus

- **90 004.21 € de recettes de fonctionnement**
 - o 78.74 € d'opération d'ordre de constatation des intérêts payés
 - o 77.63 € provenant des mêmes opérations d'ordre de constatation des stocks

- 1,11 € d'arrondis de TVA
 - 52 668.73 € de reversement de l'avance au budget principal
- **90 004.21 € de dépenses de fonctionnement**
- 78.74 € d'intérêts
 - Le reste concerne toujours les mêmes opérations d'ordre

Ce budget annexe du Lotissement a clôturé son exercice 2023 avec un excédent d'investissement de 1.11 € qui sera régularisé après la vente des parcelles.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Réelles			
66111 <small>chapitre 06</small>	Intérêts	78,74	
			7015
			Vente à VF2A
			37 178,00
Dépenses d'ordre			
608 <small>chapitre 043</small>	Opérations d'ordre / intérêts	78,74	
			Recettes d'ordre
71355 <small>chapitre 042</small>	Sortie des terrains vendus	89 846,73	
			796 <small>chapitre 043</small>
			Opérations d'ordre / intérêts
			78,74
			71355 <small>chapitre 042</small>
			Intégration des lots achevés
			77,63
			75888 <small>chapitre 79</small>
			Arrondis TVA
			1,11
			757363 <small>chapitre 75</small>
			Subvention d'équilibre Budget Principal
			52 668,73
			<small>mandat au 657363 sur le BP</small>
		90 004,21	90 004,21
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Réelles			
1641 <small>chapitre 16</small>	remboursement dette	4 634,72	
			Recettes d'ordre
Dépenses d'ordre			
3555 <small>chapitre 040</small>	Intégration des lots achevés	77,63	
	Terrains aménagés		
			3555 <small>chapitre 040</small>
			Sortie des terrains vendus
			terrains aménagés
			89 846,73
167841 <small>chapitre 16</small>	Avance du Budget Principal	75 751,92	
	<small>Titre au 2764 sur le BP</small>		
001	Résultat 2022	9 381,35	
		89 846,62	89 846,73

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement.

OOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023.

Le Compte de Gestion 2023 du budget annexe du lotissement était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2023.

Le Compte de Gestion est le reflet du Compte Administratif mais vu de la trésorerie principale, puisqu'un E.P.C.I applique le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président et du comptable.

On y retrouve exactement les mêmes éléments que dans le Compte Administratif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement et donne quitus de sa gestion à Madame la Trésorière de Provins.

OOo

VOTE DU TAUX 2024 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -REGIME GENERAL

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des Finances, rappelle que par délibération du 2 décembre 2013, le conseil communautaire a institué, à compter du 1^{er} janvier 2014, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) sur le territoire.

Il précise que les 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois sont concernées par ce régime général.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour fixer le taux de la T.E.O.M 2024 qui permettra de couvrir la dépense supportée par le budget de la Communauté de Communes.

Il rappelle que la dépense pour les ordures ménagères est équilibrée par le paiement de la facture et l'encaissement de la taxe payée par les contribuables.

Pour mémoire : Le taux de T.E.O.M 2023 était de 16,33 %

Une reconduction de ce taux est proposée pour 2024.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote à 16.33 % le taux de la T.E.O.M. 2024 pour le régime général.

OOo

ACCEPTATION DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des Finances, rappelle que la loi n° 2005.841 du 26 juillet 2005 relative au développement de services d'aides à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a créé le Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.). Ce nouveau dispositif a fusionné l'ancien Chèque Emploi Service et le Titre Emploi Service.

Il précise que le CESU permet à un particulier :

- soit de rémunérer et de déclarer des salariés occupant des emplois de service d'aide à la personne (garde et/ou soins à domicile, aide à la mobilité, entretien et travaux ménagers ...) ou des assistants maternels agréés. C'est la formule de CESU « bancaire »
- soit de régler tout ou partie du montant des prestations de services fournies par un organisme agréé (entreprise, association prestataire de service à la personne) ou d'une structure mandataire agréée ou d'une structure d'accueil (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire).

Les prestations effectuées par la Communauté de Communes du Provinois dans les services à destination de l'enfance et la jeunesse correspondent au champ d'application du CESU.

Le CESU constitue ainsi un moyen de paiement au même titre qu'un ticket restaurant ou un chèque vacances. Il peut être « préfinancé » en tout ou partie par une personne morale ou physique au bénéfice de ses agents, ayants droits, retraités ou adhérents.

Le CESU comme titre spécial de paiement est nominalif et il comporte une valeur faciale.

Pour la Communauté de Communes du Provinois, l'acceptation du règlement en CESU pour des prestations communautaires, entrant dans le champ de la loi n° 2005.841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, constitue une avancée en terme de qualité de service rendu aux usagers. Une telle mesure contribue à l'amélioration du recouvrement des factures des prestations communautaires concernées.

Quant au remboursement de la valeur des CESU, la loi n° 2005.841 du 26 juillet 2005 indique que le Centre de Remboursement du Chèque emploi Service Universel est chargé de traiter les demandes de remboursement. Au préalable, il convient de s'affilier auprès de cet organisme situé à PARIS.

Pour la Communauté de Communes, l'impact financier de l'acceptation du CESU se limite au coût :

- Frais d'inscription 50,00 € HT
- Frais de traitement de la remise 14,00 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le règlement par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

OOo

FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des Finances, rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 08 novembre 2021, a décidé de mettre en place le référentiel budgétaire et comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2022 et que par ce biais, la Communauté de Communes du Provinois a anticipé de deux années la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1^{er} janvier 2024.

Il indique que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président informera le Conseil Communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.**
- 2) **Précise que le Conseil Communautaire sera informé de ces mouvements de crédits dans le cadre du rendu compte des délégations exercées par le Président.**

OOo

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE L'AUBETIN DE VILLIERS-SAINT-GEORGES, DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST-VILLEGAGNON ET DE L'ECOLE LA BRETONNIERE DE ROUILLY

Alain BONTOUR vice-président en charge de la culture, présente les projets pédagogiques déposés par les écoles :

École primaire L'Aubetin – Villiers saint Georges

44 élèves des classes de CP à CE2 se rendront à Guédelon (89) le 07 juin 2024 pour visiter le chantier du château-fort et découvrir les métiers artisanaux anciens présentés.

Ce déplacement s'intègre dans le programme scolaire « Questionner le monde ».

Le déplacement en bus est financé par la mairie de Villiers-Saint-Georges (981€).

Il précise que le projet culturel est estimé à 525€. Il est proposé de verser 20% de ce montant soit : **105€**.

oOo

École élémentaire – Bannost Villegagnon

57 élèves de 3 classes allant du CP au CM2 viendront à Provins le 20 juin 2024 pour participer à des animations proposées par l'Office de Tourisme Provins Tourisme et assister au spectacle équestre La Légende des Chevaliers.

Il précise que le projet global est estimé à 1.204€ dont 220€ de frais de transport. Il est proposé de verser 20% de ce montant cumulé soit **240€**.

oOo

École La Bretonnière – Rouilly

Lors des rencontres culturelles de la ville de Provins, les enfants ont vu Le Petit Chaperon Rouge en janvier 2024. À la suite, toute l'école de Rouilly (28 élèves du CP au CM2) participera à des ateliers Théâtre en lien avec le Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul et une intervenante (Manon Feltens : Les Bols de Couleurs) d'avril à juin 2024 afin d'améliorer la lecture et la compréhension en classe.

L'objectif majeur est de développer l'aisance en expression orale lors de la prise de parole devant un auditoire. Une représentation théâtrale est prévue pour les parents lors de la fête de fin d'année.

Il précise que le projet global est estimé à 1.167.12€ dont 150€ de frais de transport. Il est proposé de verser 20% de ce montant cumulé soit **235€**.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention pour leur projet pédagogique à vocation culturelle en faveur de :

- l'école primaire L'Aubetin (Villiers-saint-Georges) : 105€
- l'école élémentaire (Bannost-Villegagnon) : 240€
- l'école La Bretonnière (Rouilly) : 235€

OOo

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 AU COLLECTIF OSPAS POUR SON FESTIVAL TERRAIN D'ENTENTE A SOURDUN

Alain BONTOUR vice-président en charge de la Culture, indique que le collectif OSPAS propose un festival les 12 et 13 juillet 2024 à Sourdun (terrain à l'arrière de la mairie ou gymnase en cas de mauvais temps).

Ce collectif est déjà intervenu au Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul ainsi que dans les établissements scolaires de Provins. Il a également un rayonnement départemental.

L'animation prévue est une réunion festive autour du théâtre, de la musique et de la ruralité pour tout public. Ce spectacle sera créé in-situ pendant les quinze jours qui précèdent l'ouverture par des artistes professionnels en lien avec les habitants.

Des spectacles et des concerts sont programmés sur ces deux journées.

Le collectif a déposé des demandes de subventions auprès du département de Seine-et-Marne, de la Région Ile-de France, la commune de Sourdun et alentours ainsi que des entreprises du territoire. La communication par différents moyens sera mise en place quand les financements seront obtenus.

Il est envisagé de créer une programmation pérenne pendant quelques années.

Afin de soutenir et promouvoir ce beau projet, le collectif OSPAS a déposé, le 30 janvier 2024 une demande de subvention de 2 500€.

La commission culture réunie le 12 mars 2024 a proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000€, sous réserve de réalisation du festival.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle en faveur de de 2 000 € en faveur du collectif OSPAS pour son festival terrain d'entente à Sourdun.

OOo

CANDIDATURES AU FOND D'APPUI AUX INITIATIVES DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (FAITES) -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024

Claire CRAPART, vice-présidente en charge des transport, mobilités et développement durables, indique que l'enveloppe annuelle votée pour les projets 2024 est de 4 000€.

L'aide attribuée prend la forme d'une subvention représentant entre 10% et 70% du coût du projet, toutes subventions cumulées dans la limite de 80 % et plafonnée à 2 000€.

Sept dossiers ont été accompagnés depuis 2021 pour un montant d'aides cumulées de 9 265€.

Pour la première session 2024, le comité d'attribution du F.A.I.T.E.S. composé des membres de la commission Développement Durable de la Communauté de communes s'est prononcé le 26 février dernier sur quatre demandes de subvention :

1. ASSOCIATION LA NATURE DES PETITS CURIEUX

Longueville

Projet pédagogique : Aménagement d'un Eco lieux – Troisième volet

Montant du projet (assiette) : 2 860€ / Montant de l'aide demandé :
2 000€

Montant de subvention proposé : **500€**

2. ECOLE ELEMENTAIRE LA VOULZIE

Provins

Projet pédagogique : Première demande

Montant du projet (assiette) : 5 130€ / Montant de l'aide demandé : 2 000 €

Montant de subvention proposé : **2 000 €**

3. ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS

Provins

Projet pédagogique : Jardinons à l'école – troisième volet

Montant du projet (assiette) : 1 870€ / Montant de l'aide demandé : 1 870€

Montant de subvention proposé : **500€**

4. ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST-VILLEGAGNON

Bannost-Villegagnon

Projet pédagogique : Education à l'Ecocitoyenneté – second volet

Montant du projet (assiette) : 2 520€ / Montant de l'aide demandé : 2 000€

Montant de subvention proposé : **1 000€**

Une convention de financement sera signée avec l'école attributaire de la subvention pour fixer le montant de l'aide et les modalités du suivi des actions accompagnées.

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention en faveur de

- **Association la nature des petits curieux : 500€**
- **l'école élémentaire la Voulzie : 720€**
- **l'école maternelle Raymond Louis : 500€**
- **l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon : 1000€**

OOo

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ET DE L'ARS POUR L'AMENAGEMENT DU DEUXIEME ETAGE DE LA MAISON DE SANTE UNIVERSITAIRE DU PROVINOIS

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux, indique que la Maison de Santé Universitaire du Provinois (MSU) accueille aujourd'hui deux généralistes, le Dr Thévenot, le Dr Ivanova et très prochainement un troisième, le Docteur Berribi (arrivée courant avril) ainsi qu'une infirmière, Mme Kaboul.

Il précise que le DR Thévenot a demandé l'aménagement du second étage de la Maison de Santé Universitaire, aux motifs que :

- le projet de la maison de santé pluri professionnelle avance. Un pré projet et une demande de financement ont été déposés à l'ARS. Le cabinet conseil Docteur House a été choisi (c'est ce cabinet que la Communauté de communes avait engagé pour le centre de santé) pour la rédaction du projet de santé. L'association est en cours de création.

- que les bureaux du premier plateau seront occupés avant la fin du premier semestre 2024 : une assistante médicale à l'accueil depuis décembre 2023, une infirmière en pratique avancée est attendue pour septembre 2024 et le troisième médecin très prochainement.

Les travaux consistent à créer plusieurs cabinets (de quatre à six) ainsi que des espaces d'accueil et d'attente.

Il rappelle que :

- la surface actuelle du 1^{er} étage est de 200 m² plus un logement de 43 m²
- La surface des combles est elle aussi de 200 m².
- Les travaux d'aménagement en 2016 ont consisté à aménager 4 cabinets médicaux, 2 salles d'attente et un point accueil au 1^{er} étage et, dans les combles, à la dépose de toutes les souches de cheminée, la réfection complète du plancher, vidage du terré entre les poutres, pose d'isolation et du premier plancher et création des lucarnes. (Coût de 500 000 € TTC)

Il précise que l'aménagement complet des combles est en cours d'estimation s'élèverait aux environs de 500 000 €.

La Communauté de communes est éligible à une aide de l'ARS à hauteur de 40% du coût total dans la limite de 300 000 € de subventions, et à une aide de la Région Ile-de-France à hauteur de 30% du coût total dans la limite de 250 000 € (les deux aides étant cumulables).

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet d'investissement.**
- 2) Sollicite l'aide financière auprès de la Région et de l'ARS pour l'aménagement du deuxième étage de la maison de santé universitaire du Provinois**

Le Président fait un point sur la santé.

Il rappelle que les médecins de Chenoise, Sourduin et de la MSU sont des médecins libéraux. En revanche, pour le centre de santé, la Communauté de Communes a salarié 2 médecins et une infirmière. D'ailleurs, elle envisage le recrutement d'un 3^{ème} médecin.

Il précise qu'il s'agit d'un combat de tous les jours pour trouver des médecins généralistes.

OOo

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE POUR UNE ETUDE EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE FONCIÈRE DE REVITALISATION

Le Président indique la Communauté de communes souhaite mener une étude de faisabilité afin d'évaluer la pertinence de création d'une foncière locale.

Cette étude s'inscrit dans le cadre général du programme national de revitalisation des centres-villes « Petites villes de demain » (PPVD) mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour la période 2020-2026.

La Communauté de communes du Provinois a cosigné en décembre 2023 la convention ORT entre la Ville de Provins et l'Etat.

L'étude tiendra compte également de l'OPAH-RU dont les études préalables sont achevées.

Les principaux objectifs d'une foncière sont de :

De permettre la reconquête d'actifs, le portage d'immobilier à vocation économique et commercial et d'activités diverses (santé, tourisme, résidences services, etc.) ;

Faire « levier » pour initier des projets urbains ;

Réorienter le développement économique, urbain d'un site/d'une rue/d'un quartier

Engager des mutations physiques et géographiques d'activités économiques sur le territoire ;

Porter de l'immobilier pour proposer aux porteurs de projets des locaux adaptées, avec des conditions permettant des activités nouvelles, stratégiques ou innovantes.

La Communauté de communes du Provinois a identifié trois enjeux stratégiques prioritaires pour conduire le développement de la revitalisation de son territoire : le commerce, le logement et le tourisme.

Ainsi, il s'agira plus spécifiquement de :

Conforter le dynamisme commercial qui doit faire face à une évolution importante de l'intensité concurrentielle, notamment en périphérie,

Rénover un habitat confronté à une problématique de dégradation : les centres anciens qui disposent d'un patrimoine exceptionnel et appelle une attention et des moyens particuliers,

Développer l'attractivité économique en mobilisant le levier tourisme : élément fort de l'animation et de l'identité du territoire, le tourisme est un levier majeur pour renforcer la position de la Communauté de communes au plan économique.

Cette étude se compose de :

1. Diagnostic commercial (étude de marché),
2. Elaboration d'un plan d'affaires / modèle économique,
3. (tranche optionnelle) Accompagnement au montage de la structure,

Les phases 1 et 2 sont prioritaires pour formaliser un état des lieux vérifier les opportunités et mettre en place une stratégie.

La phase 3 déterminera les actionnaires de la nouvelle structure ainsi que les éléments juridiques de constitution.

Les coûts sont :

- Phases 1 et 2 – Tranches fermes : 29 640€ HT – 35 568€ TTC
- Phase 3 optionnelle (recommandée) de 11 300 € HT - 13 560 € TTC
- Total des 3 phases : 40 900 HT 49 128 TTC.

Le financement prévisionnel est le suivant :

- Banque des Territoires : 50% du HT, en cours de demande.
- EPFIF : 30% du HT, en cours de demande.
- 32 720 € de subventions possibles soit un reste à charge pour la CC de 16 408 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 28 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet d'investissement.**

- 2) **Sollicite l'aide financière auprès de la banque des territoires et de l'établissement public foncier d'Ile-de-France pour une étude en vue de la création d'une foncière de revitalisation.**

OOo

Une élue de Saint Loup de Naud demande si une aide à l'embauche pour les travailleurs handicapés est mise en place.

Le Président lui répond qu'il n'y a pas d'accompagnement de la Communauté de Communes du Provinois sur ce sujet.

Une élue de Beton-Bazoches demande si des travaux sur la zone de la Noëlle à Beton-Bazoches sont prévus prochainement.

Tony Pita lui répond qu'en 2025 une enveloppe sera prévue pour l'entretien des zones d'activités et en priorité sur Beton-Bazoches.

Le Président informe les élus du départ à la retraite de William MARTEAU, en charge des chantiers d'insertion et du magnifique travail de restauration de la Chapelle sur la commune de la Chapelle Saint Sulpice qui sera inaugurée à l'été.

Claire CRAPART tient à remercier les élus pour leurs participations aux ateliers proposés dans le cadre de l'élaboration du schéma de mobilités actives vélo et marche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.


Le Président
Olivier LAVENKA



Le secrétaire de séance
Christine RAMEAUX

